

L'an deux mille vingt et un le vingt huit janvier à dix huit heures, le Bureau Communautaire de la Communauté de communes «Ardèche des Sources et Volcans », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du 2^{ème} étage du Château de Blou à Thueyts, sous la présidence de Monsieur Cédric D'IMPERIO, Président.

Membres afférents au Bureau communautaire	16	Date de convocation	22 Janvier 2021
Membres en exercice	16	Secrétaire de séance	Jérôme DALVERNY
Membres présents	14		
Membres absents ou excusés	2		
Membres qui ont pris part à la délibération	14		

Délégué(e) titulaire	Présent	Délégué(e) titulaire	Présent	Délégué(e) titulaire	Présent	Délégué(e) titulaire	Présent
BONNET Georges	X	D'IMPERIO Cédric	X	GEIGUER Jacques	X	PALLOT Thierry	X
BOUET Lynda	X	FABREGES Marie France	X	GINEVRA Stéphane	X	REYMOND Jean Pierre	X
CHAPUIS Pierre	Excusé	FARGIER Gérard	X	HOUETZ Marion	X	ROBERT Karine	Excusée
DALVERNY Jérôme	X	FIALON Dominique	X	LAURENT Guy	X	VEYRENC Yves	X

Administratif : Michel DECHAUD, Sophie BOTTONI

17 h 00 à 17 h 45 : Rencontre avec les représentants du collectif « les amis-es de la Bourges » : Mme DELAHAYE et Mrs HERENGUEL et CALICHON.

Suite à leur demande, les représentants du collectif sont reçus au sein du bureau de la CDC. Ils souhaitent aborder avec les élus le dossier privé concernant la construction d'une basilique à St Pierre de Colombier. Le collectif pointe ainsi :

- Le fait que le permis de construire ait été octroyé sur la base de déclarations leur semblant « erronées »
- Les questions relatives à l'environnement (absence de consultation des services concernés DREAL, PNR..., absence d'une étude d'impact, de mention d'espèces protégées....)
- Les réserves en matière d'urbanisme (plainte pour les piles de la passerelle notamment)
- Les conséquences d'une forte fréquentation du site (impact sur les infrastructures telles que les routes, la fourniture d'énergie, la sécurité...)
- Implantation sur une zone cultivable qui aurait pu être valorisée autrement
- Financement des travaux notamment par des déductions fiscales
- Fracture au niveau de la population du village de St Pierre de Colombier

Ils indiquent avoir rencontré les parlementaires, les représentants du CD07, et les représentant du PNR, et souhaitent que la communauté de commune se positionne sur ce projet.

Les élus de la CDC précisent qu'il s'agit ici d'un projet privé qui concerne la commune de St Pierre de Colombier, et sur lequel la CDC n'a pas à faire d'ingérence. Le permis de construire a été instruit et octroyé par les services de l'Etat. Elle n'a pas de levier permettant de remettre en cause un tel projet. Le permis a été délivré avant que la CDC n'exerce pleinement la compétence PLUi, à l'issu de l'approbation du PLUi (prévue en début d'année 2022). Enfin, divers recours et études sont en cours entre les pétitionnaires, les opposants, la commune et l'Etat, il n'appartient pas à la communauté de communes de prendre position en l'état sur ce dossier.

18 h 00 à 18 h 30 : Rencontre avec Mr Alain WEISS, Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL) sur notre territoire depuis le 1^{er} janvier 2021.

Il rappelle la fusion des trésoreries de Thueyts, Vallon Pont d'Arc et Les Vans avec celle d'Aubenas, par la création d'un SGC (Service de Gestion Comptable) à Aubenas. En parallèle, et dans un souci de proximité avec les élus locaux, des postes de CDL ont été créés afin d'apporter des conseils adaptés et personnalisés aux élus locaux. Mr WEISS se déplacera dans les différentes communes et sera disponible pour répondre aux élus.

1. Point sur les compétences "rendues" du pays (IDSPAM, MDEF, Pépinières et sur le nouveau service SPPEH...) :

2. Divers : points sur les dossiers en cours par les élus.

La séance est levée à 19h.

L'intégralité des délibérations est consultable au siège de la communauté de communes.